



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Reglementation

Question écrite n° 51142

Texte de la question

M. Jean-Yves Le Deaut souhaiterait que M. le ministre delegue au budget lui fasse savoir les conditions dans lesquelles la justice peut saisir une partie des prestations sociales en cas de condamnation au paiement de dettes. Il souhaiterait notamment qu'il lui indique s'il est possible d'operer des saisies sur des pensions d'invalidite quand celles-ci correspondent a la totalite des revenus et representent une somme inferieure au SMIC.

Données clés

Auteur : [M. Le Déaut Jean-Yves](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 51142

Rubrique : Saisies et sequestres

Ministère interrogé : budget

Ministère attributaire : budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 avril 1997, page 1974